

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Félicité du mardi 12 août 2025 tenue au lieu habituel des réunions.

À l'ouverture de la réunion à 19h30 sont présents les conseillers (ères) :

Lucie Bourgault
Yves Pelletier
Guylaine Chouinard
Guy Pellerin
Lucien Pelletier
Réjean Morneau

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après vérification du quorum, la réunion est officiellement ouverte sous la présidence du maire monsieur Alphé St-Pierre. Julie Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière assiste également à cette réunion.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-08-01

Il est proposé Lucie Bourgault, appuyé par Yves Pelletier et résolu unanimement que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 7 juillet 2025
4. Recettes du mois et état de la caisse
Conciliation bancaire
Comptes à accepter
Dépenses à autoriser
5. Débats :
 - 5.1 Travaux municipaux
 - 5.1.1 Travaux de traitement de surface
 - 5.1.2 Octroi de contrat – Réhabilitation de ponceau Route de l'Église Sud
 - 5.1.3 Autres
 - 5.2 Contrat de conciergerie
 - 5.3 Transport Adapté L'Islet-Sud
 - 5.4 Église – Programme d'amélioration de construction d'infrastructures municipales (Pracim) 2025-2028
6. Correspondance
7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de la réunion

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2025

2025-08-02

Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Lucien Pelletier et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 7 juillet 2025 tel que rédigé.

4. RECETTES DU MOIS ET ÉTAT DE LA CAISSE

Les recettes du mois totalisent 89 948,09 \$ réparties comme suit : taxes municipales 46 134,91 \$; location de salle 975,00 \$; permis 40.00 \$; enregistrement de chiens 60,00 \$; timbres/revenus Postes Canada 95,58 \$; remboursement TVQ 21 324,98 \$

; remboursement TPS 21 117,62 \$; amende de la circulation 200,00 \$. Le solde à la caisse populaire est de 436 5140,17 \$.

CONCILIATION BANCAIRE

Conciliation bancaire du 31 juillet 2025

Le solde au relevé de compte en date du 31 juillet 2025	372 467,34 \$
Plus dépôt en circulation	5 958,21 \$
Moins chèques en circulation	4 156,08 \$
Erreur inst. financière : Dépôts postes Canada/MRC de L’Islet	-267,08 \$
Total	374 002,39 \$
Solde au grand-livre avant ajustements	375 246,46 \$
Frais de banque / frais spc	32,10 \$
Frais de banque / frais terminal paiement direct	44,49 \$
Frais de banque / intérêts emprunt tempo.	1 109,73 \$
Frais de banque / frais d’utilisation	15,75 \$
Frais de banque / frais fixes d’utilisation	42,00 \$
Impact net des ajustements au grand-livre	-1 244,07 \$
Solde au grand-livre après ajustements	374 002,39 \$

2025-08-03 Il est proposé par Lucie Bourgault, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement d’accepter la conciliation bancaire du 31 juillet 2025.

COMPTES À ACCEPTER

Acceptation des dépenses incompressibles et des comptes à payer

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés et les remises de l'employeur.

Salaires nets versés : 21 288,80 \$ Comptes payés : 608,39 \$

2025-08-04 Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement que les comptes apparaissant à la liste suggérée des paiements du 12 août 2025, dont copie a été remise aux membres du conseil et totalisant 35 404,90 \$ plus les dépenses incompressibles ci-haut mentionnés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil, soient acceptés et autorisés pour paiement.

DÉPENSES À AUTORISER

Portes – édifice municipal

À la demande de l’employé municipal, réception d’une soumission de Solution porte et fenêtre pour le remplacement des portes de l’édifice municipal. On reporte le sujet, à discuter.

Lumières – terrain de balle

2025-08-05 Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Yves Pelletier et résolu unanimement d’autoriser le remplacement des lumières du terrain de balle selon la

soumission # 397 de Jalbertech en date du 12 août 2025 au montant de 12 877,20 \$ taxes incluses.

Une demande d’aide financière – volet loisirs sera présentée au député M. Mathieu Rivest pour le remplacement de ces infrastructures.

Casier pour habits de pompiers

2028-08-06 Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Lucie Bourgault et résolu unanimement d’autoriser l’achat, à Ville de Montmagny, d’un casier usagé pour les habits de pompiers au prix de 1 000 \$ (négociable).

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Félicité, certifie qu’il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Date : 12 août 2025

Julie Bélanger, sec.-trésorière

5. DÉBATS

5.1 VOIRIE MUNICIPALE

5.1.1 TRAVAUX DE TRAITEMENT DE SURFACE

La directrice générale mentionne que les travaux de traitement de surface au rang St-Camille et au rang Taché Ouest sont terminés, excluant le balayage.

5.1.2 OCTROI DE CONTRAT – REHABILITATION DE PONCEAU ROUTE DE L’ÉGLISE SUD

La directrice générale informe du report de l’ouverture des soumissions pour les travaux de réhabilitation de ponceau Route de l’Église Sud au lundi 18 août prochain à 18h, laissant un délai supplémentaire à la suite de l’émission d’un addenda.

Une réunion extraordinaire aura lieu le mercredi 20 août prochain à 19h pour l’octroi de contrat.

5.1.3 AUTRES

PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT - SÉCURISATION

- | | |
|-------------|--|
| Attendu que | le Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l’amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité ; |
| Attendu que | les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d’application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d’aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s’engagent à les respecter ; |
| Attendu que | les interventions visées dans la demande d’aide financière concernent des routes sous l’autorité municipale et des travaux admissibles à l’aide financière ; |
| Attendu que | seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d’annonce sont admissibles à une aide financière ; |

- Attendu que le bénéficiaire d’une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d’annonce et qu’il a pris connaissance des restrictions d’accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s’appliquent ;
- Attendu que la Municipalité de Sainte-Félicité choisit d’établir la source de calcul de l’aide financière selon l’option suivante : l’estimation détaillée du coût des travaux ;
- Attendu que le chargé de projet de la Municipalité, M. Samuel Veilleux, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

2025-08-07 Pour ces motifs, à la proposition de Yves Pelletier, appuyé par Guylaine Chouinard et unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise la présentation d’une demande d’aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d’application en vigueur, reconnaît qu’en cas de non-respect de celles-ci, l’aide financière sera résiliée, et certifie que Julie Bélanger, directrice générale, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d’aide financière, lorsqu’applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

AUTRES TRAVAUX

On discute des travaux à effectuer prioritairement, notamment : accotements à réparer et trous dans l’asphalte à boucher. Quelques madriers sur le tablier du pont au rang Taché Ouest à changer. Nivelage en particulier au rang Taché Ouest au niveau de la côte à Napoléon.

Achat d’abat poussière

2025-08-08 Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Yves Pelletier et résolu unanimement d’autoriser l’achat de 4 poches de sel pour le rang Taché Ouest (Côte à Napoléon).

5.2 CONTRAT DE CONCIERGERIE

2025-08-09 Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement d’accepter la soumission numéro 11 en date du 8 juillet 2025 de M. Jimmy Daigle pour un contrat de grand ménage, décapage et cirage du plancher du bureau municipal pour un montant de 1 100 \$ avant taxes.

2025-08-10 Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Lucien Pelletier et résolu unanimement d’accepter la soumission numéro 11 en date du 8 juillet 2025 de M. Jimmy Daigle pour un décapage et cirage du plancher de la cuisines et des deux salles de toilettes dans la salle communautaire pour un montant de 800 \$ avant taxes.

2025-08-11 Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement de négocier la soumission numéro 10 en date du 29 mai 2025 de M. Jimmy Daigle pour un ménage régulier du bureau municipal incluant époussetage, désinfection, lavage du plancher et nettoyage de la salle de toilette, aux deux semaines, pour un montant mensuel de 135 \$ avant taxes.

5.3 TRANSPORT ADAPTÉ L’ISLET-SUD

2025-08-12 Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement :

Que la municipalité confirme sa participation au Transport Adapté L'Islet-Sud ;

Que la municipalité accepte le mandat d'organisme mandataire donné à Ville St-Pamphile ;

Que la municipalité accepte les prévisions budgétaires 2025-2027 du Transport Adapté L'Islet-Sud ;

Que la municipalité adopte le plan de transport et de la tarification ;

Que la municipalité confirme le mandat donné au Transport Adapté L'Islet-Sud;

Que la municipalité accepte de verser le montant de la contribution financière prévu pour la Municipalité de Sainte-Félicité pour chaque année du budget triennal ;

5.4 ÉGLISE – PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM) 2025-2028

La directrice générale informe le conseil municipal du Programme d'amélioration de construction d'infrastructures municipales (PACIM) 2025-2028. On s'informe du coût des honoraires professionnels de la FQM pour le dépôt d'une demande d'aide financière pour les réparations urgentes de la toiture de la sacristie de l'église.

6. CORRESPONDANCE

2025-08-13 Il est proposé par Lucie Bourgault, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement de prendre acte du bordereau de correspondance numéro 08-2025 en date du 12 août 2025.

Résidence l'Abri des Appalaches – Lettre d'appui

2025-08-14 Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Lucie Bourgault et résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Félicité donne son appui à la Résidence l'Abri des Appalaches dans ses démarches en vue de présenter une demande d'aide financière au Fonds de vitalisation de la MRC de L'Islet pour la réalisation du projet de construction d'une entrée principale permanente à la résidence.

Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Programme d'aide à la voirie locale

Confirmation d'une aide financière maximale de 15 000 \$ pour des travaux d'amélioration des routes municipales dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volets Projets particuliers d'amélioration.

Les Nouveaux Sentiers de la MRC de L'Islet – Demande d'aide financière

2025-08-15 Il est proposé par Lucie Bourgault, appuyé par Lucien Pelletier et résolu unanimement d'autoriser une aide financière au montant de 50 \$ à l'organisme communautaire Les nouveaux sentier de la MRC de L'Islet pour la maison hantée 2025.

7. VARIA

Tour Télus

On prend des informations concernant l'avancement de l'implantation de la tour Télus.

Lumières

Une demande de soumission sera faite pour le remplacement des lumières intérieures de l’édifice municipal.

Génératrice

On désire installer la génératrice sur une base de ciment à côté de l’édifice municipal près de l’entrée électrique prévue à cette fin.

Barrières

Il est question de la problématique concernant les barrières à l’école et au garage municipal. On confirme que c’est réglé.

Électricien – compte électricité église

On demande de faire vérifier le compte d’électricité de l’église par un électricien à savoir s’il est normal que le compte soit si haut en été.

Route de l’Église Nord et Sud – vider fossés

On mentionne que les fossés de la route de l’Église Nord et Sud (zone urbaine) seront à vider en suivi de la plainte pour rejet d’eaux usées.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des réponses ont été données aux questions posées.

9. LEVÉE DE LA RÉUNION

2025-08-16

Il est proposé par Lucien Pelletier, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement que la réunion soit levée à 20h55.

Maire

Secrétaire-trésorière